



La lettre verte
des EHPAD
n°91

ÉDITO

« *La première règle de l'écologie, c'est que les éléments sont tous liés les uns aux autres.* »

Barry Commonner

Un refuge est un endroit où l'on se met en sûreté pour échapper à un danger. Il peut être physique (abri, refuge de montagne) ou spirituel.

Quel qu'il soit, il se veut rassurant, accueillant. Il devrait être d'autant plus accueillant que la menace qui pèse est forte : un simple abri pour échapper à la pluie, un foyer lorsque l'on a tout perdu.

Le réchauffement climatique impacte la vie de nombreuses populations dans le monde. Il faut donc penser une solution globale aux déplacements de populations.

A moins que ce « refuge » ne soit celui qui nous permette de ne pas voir une réalité embarrassante.

Sébastien Martel,
éco-conseiller

Les « réfugiés climatiques »

La Banque Mondiale et l'ONU estiment que d'ici 2050 entre 140 et 250 millions de personnes vont devenir des réfugiés écologiques.

Qu'est-ce qu'un « réfugié climatique » ?

Selon l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations, liée à l'ONU), on appelle « migrants environnementaux » **les personnes** ou groupes de personnes qui, essentiellement **pour des raisons liées à un changement environnemental** soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, **sont contraintes de quitter leur foyer** ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent.

L'OIM utilise le terme de « migrants » car **aucune convention internationale ne reconnaît le statut de « réfugiés » climatiques**. D'après la Convention de Genève de 1951, ce terme est réservé aux personnes fuyant des persécutions.

Quelles sont les régions touchées par le phénomène de migration climatique ?

L'Océanie est la première région du monde touchée par la montée des océans. C'est en 2005 que les premiers écoréfugiés officiels ont été déplacés en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

En 2005, également, **le Bangladesh** subit une montée des eaux sur l'île de Bhola, qui sera à moitié engloutie. Un déplacement de plus de 500 000 personnes provoquera des tensions dans le pays.

En Europe, **les Pays-Bas** possèdent plus de 60 % de leur territoire sous le niveau de la mer (les polders). De vastes programmes sont engagés pour prévenir les risques de submersion.

L'avancée du Sahara fait reculer les terres cultivables du Burkina Faso et du Mali, créant ainsi des tensions avec les pays voisins.

La migration climatique crée non seulement **du désœuvrement dans les pays de départ**, mais crée aussi **des tensions dans les régions où se réfugient les déplacés**.

Les causes de la migration climatique

- le réchauffement de la planète, qui rend certaines zones incultivables et invivables ;

- une montée de l'océan, qui devrait se prolonger ; (ex : les îles Tuvalu menacées par l'élévation du niveau des océans ou la fonte des glaces qui menace les populations en Alaska) ;

- l'érosion, la désertification et la salinisation des sols. (ex : le désert de Gobi en Chine s'agrandit de 10 000 km² par an) ;

- des catastrophes naturelles telles que les cyclones, les typhons, ou les tsunamis ;

- l'assèchement de lacs ou même de mers intérieures (ex : mer d'Aral) ;

- la surexploitation des ressources halieutiques (surpêche), aggravée par l'acidification des océans ;

- la déforestation et les incendies de forêts récurrents ;

- des causes géopolitiques : les pays développent leurs villes et créent des cultures d'agrocarburants ou de biomasse-énergie, des mines, des barrages...